

**CONSEIL PARTICIPATIF**  
**PROCES-VERBAL - séance du mercredi 19 juin 2024**

**Présidence :**  
GAJO Laurent

**Présent-es :**

Mesdames, Messieurs,  
BARBIER Thomas  
CAESAR Mathieu  
CARTA Constance  
CHAVES Hector  
DEVEVEY Eléonore  
GABAY Simon  
GOLDSCHMIDT-CLERMONT Delphine (*secrétaire de séance*)  
JIJI Sarah  
MADROÑAL Abraham  
MARTIN Caroline  
MELLET Paul-Alexis  
MIELE Raffaela  
NGUYEN-ROCHAT Nicole  
PALLOTTINO Margherita  
PELLIZARI Judith  
PELVAT Loïc  
RACINE Isabelle  
REY André-Louis  
RUBAL Sandra (*invitée ex officio*)  
SAN JOSE Tania  
VUCETIC Marko  
ZUFFEREY Nicolas

**Absent-es :**

Mesdames, Messieurs,  
AZZOUIZI Mohammad Amine  
BECK Eléonore  
CALZOLARI Valentina  
CRIVELLI Paolo  
ELLER Audrey, excusée  
ELSIG Frédéric  
FORNEROD Nicolas (*invité ex officio*), excusé  
FRUTIGER Olivier (*invité ex officio*), excusé  
GIRAUD Cédric (*Vice-doyen*), excusé  
HAEBERLI Eric, excusé, (*congé scientifique*)  
JOYEUX PRUNEL Béatrice (*Vice-doyenne*), excusée  
MAHASSEN Nicolas  
MITTERMAYER Catherine  
PIEGAY Nathalie, excusée  
POUPONNOT Yasmina  
ROGGIA Carlo Enrico, excusé  
WETZEL René, excusé  
ZHANG Laure, excusée (*congé scientifique*)

**Assistant à la séance :**

Doyenne SERRA Francesca, Vice-doyenne HERRMANN Irène

---

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29.05.24 (PV No 2024/2)**

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteure.

## **2. Annonce des divers**

Il n'y a pas de divers.

## **3. Communications du président**

Le président n'a pas de communication. Il attire l'attention sur le calendrier des séances de l'année 2024-2025, qui figure au bas de l'ordre du jour de la séance.

## **4. Communications de la doyenne**

La doyenne informe que la loi sur la prolongation de l'âge de la retraite entrera en vigueur au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre 2024. L'incertitude qui règne concernant la date d'entrée en vigueur pose des difficultés pour planifier les départs à la retraite de l'année 2025.

La doyenne fait un point de situation concernant le plan CCER, un ambitieux projet du rectorat financé par la convention d'objectifs (COB). Le plan est structuré en quatre volets : les deux premiers concernent les assistant-es, le troisième le CCER senior et le quatrième le soutien aux carrières. Le premier volet, qui sera mis en œuvre cet été, vise à augmenter le taux d'activité des doctorant-es à un minimum de 75% en moyenne. La mesure concerne principalement les assistant-es DIP de la Faculté de Médecine et de la Faculté des Sciences. Les candoc FNS de toute l'Université sont aussi concerné-es ; les 30 candoc de notre Faculté verront donc leur taux d'activité augmenter à 75%. Le deuxième volet du plan CCER vise à augmenter le temps protégé pour la recherche des assistant-es de 40% à 50%. Cette mesure concerne les facultés des Sciences de la société, de Droit et de Traduction et interprétation.

La Faculté des lettres et la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, qui ont très peu bénéficié des deux premiers volets du plan, sont particulièrement concernées par les problématiques liées au CCER senior. La doyenne a obtenu que le rectorat reconnaisse la priorité de ces deux facultés pour le troisième volet du plan. Elle négocie également pour qu'un budget soit établi le plus rapidement possible. En collaboration avec l'administratrice, la doyenne a commencé à chiffrer le coût de certaines réformes, en prenant en compte les problèmes relevés par le conseil participatif (enquête menée auprès du CCER) et par le décanat, afin d'être prêts à présenter à la Faculté des propositions concrètes lorsque le budget à disposition sera connu. La doyenne espère qu'un projet pourra être présenté à la rentrée, ce qui permettrait de faire un pas concret, dans le cadre du budget limité à disposition, vers la résolution de certains problèmes du CCER.

## **5. Questions au décanat**

M. S. Gabay remarque que le plafond de 40% appliqué aux taux d'activité des chargé-es de cours n'existe plus dans les propositions du rapport de planification. Il demande quelles sont les perspectives concernant les taux d'activité et la linéarité des barèmes. La doyenne confirme que le plafond de 40%, qui n'a pas de base réglementaire, a été abandonné. La question de la linéarité des barèmes fait partie des projections qui ont été chiffrées dans le cadre du projet CCER.

M. A.-L. Rey revient sur la question de la représentation du CCER au sein de l'instance de site Bastions, qu'il avait posée au décanat lors de la séance du 24 avril 2024. Il propose de voter une résolution demandant le renforcement de la représentation du CCER au sein de l'instance. La doyenne explique que la demande formulée le 24 avril a déjà été transmise à la DIS. La vice-doyenne B. Joyeux-Prunel communique déjà à ce sujet avec la directrice de la DIS, Mme M. Fuselier. Il ne lui paraît pas nécessaire de court-circuiter ce processus en votant une résolution.

**6. Pour avis : Rapport de la Commission de planification de la Faculté des lettres 2025-2027, soumis pour approbation au Collège des professeur-es du 18.06.2024 – doc N° 4/24**

Le président précise que le rapport a été approuvé par le Collège la veille. Le Conseil participatif est appelé à faire part de son avis, par le biais d'un vote.

La doyenne détaille les réflexions et les principes qui ont guidé la planification. L'exercice a été rendu particulièrement difficile par le grand nombre de postes concernés et par la coupure budgétaire de 4% imposée par le rectorat. La commission s'est efforcée de répondre à cet exercice de coupure en faisant les choix les moins néfastes possibles pour la Faculté.

La doyenne indique que la commission a été particulièrement attentive au soutien à la relève. Elle salue la présence de deux représentantes du CCER au sein de la commission. La commission a suivi systématiquement deux principes : elle a refusé le morcellement des postes et les diminutions de taux d'activité. Aucune exception à ces principes n'a été acceptée, même dans des situations complexes. Cela répond à un souci de cohérence qui est également important vis-à-vis du rectorat dans le cadre du plan CCER. Le rapport de planification inclut la coupure de plusieurs postes d'assistant-es, avec comme compensation le renforcement de postes du CCER fixe, qui permet de conserver les heures d'enseignement. Cette décision, soutenue par les représentantes du CCER au sein de la commission, n'a pas été prise à la légère, notre Faculté comptant un grand nombre de doctorant-es sans financement.

Une autre mesure de soutien à la relève concerne les postes de professeur-e assistant-es avec pré-titularisation conditionnelle (PA). La moitié des postes professoraux à repourvoir seront mis au concours dans cette fonction.

La commission a également défini des orientations stratégiques, en décidant de fermer l'Unité d'informatique pour les sciences humaines du Département de linguistique (dont la filière est fermée aux nouvelles inscriptions depuis l'automne 2023), avec une réorientation partielle des ressources vers les humanités numériques. Les humanités numériques représentent un axe stratégique fort, qui permet des collaborations avec toutes les disciplines de la Faculté et présente d'importantes perspectives de développement.

Si l'effort budgétaire porte principalement sur l'Unité d'informatique pour les sciences humaines, la commission s'est efforcée d'y faire participer tous les départements lorsque cela était possible.

La doyenne relève enfin que la commission est dans la plupart des cas entrée en matière sur les propositions des départements, sauf dans le cas du département de linguistique et lorsque les propositions contrevenaient aux principes énoncés ci-dessus. L'évolution du contexte budgétaire comportant de nombreuses inconnues, la commission a pris la décision de principe, au cas où les coupures seraient moins importantes qu'annoncé, de revenir sur la question des assistant-es.

M. H. Chaves, étudiant au Département de linguistique, déplore que la linguistique

computationnelle soit abandonnée. Mme M. Pallottino considère qu'il s'agit d'une perte de ressources dramatique pour la Faculté. L'Unité d'informatique pour les sciences humaines, avec laquelle elle a collaboré, était très productive. Des réflexions étaient en cours, dans le cadre d'un projet *Movetia*, pour intégrer la linguistique computationnelle dans le cursus de linguistique. Mme Pallottino espère qu'un poste de linguistique computationnelle pourra être conservé, car il est important que les humanités conservent leur place dans ce champ. Elle regrette que des conflits interpersonnels entre professeur-es aient mené à la fermeture de la filière.

La doyenne rejoint Mme Pallottino sur l'importance de cette discipline mais souligne que la commission a dû effectuer un choix en raison des contraintes budgétaires.

Le président donne lecture d'un message transmis par le prof. E. Haeberli, en congé scientifique. M. Haeberli déplore la perte d'expertise dans le domaine numérique, en contradiction avec l'objectif stratégique affiché par le rapport. Il considère qu'un choix entre la linguistique computationnelle et les humanités numériques n'était pas obligatoire et que les ressources financières d'autres disciplines dont les effectifs ont beaucoup diminué ces dernières années auraient pu être réduites. Il relève l'essor de la linguistique computationnelle dans le monde et la décision à contre-courant que représente une fermeture de l'unité.

Mme J. Pellizari suggère, considérant l'émotion suscitée par le rapport, que le conseil participatif donne son avis par un vote à bulletin secret.

Le prof. N. Zufferey, en tant qu'ancien président d'une commission de planification, salue le travail effectué avec honnêteté et sérieux par la commission. Il considère que chacun-e a le courage de ses opinions et qu'un vote à bulletin secret n'est pas nécessaire. Il demande pourquoi le Département de français moderne n'a pas participé à l'effort budgétaire par la coupure d'un poste d'assistant-e. La doyenne répond que cette possibilité a été envisagée mais que la commission y a renoncé car un nombre important de postes d'assistant-es étaient déjà touchés.

M. A.-L. Rey souligne qu'il faut reconnaître au Département de linguistique d'avoir abrité, pendant longtemps, la première discipline informatique. Il propose de réfléchir à des développements ultérieurs qui permettraient de réintégrer de la linguistique au domaine des humanités numériques. La doyenne souligne que la commission de planification ne peut pas prendre d'engagements à moyen ou long terme qui contraindraient les futurs décanats.

Mme C. Martin demande pourquoi, dans le cadre du Département d'études méditerranéennes, slaves et orientales, les taux d'activité n'ont pas été alignés sur les nouveaux barèmes. L'administratrice répond que cet alignement a été effectué pour les postes remis au concours, mais pas pour les personnes déjà en poste.

M. A.-L. Rey relève qu'au Département de philosophie, une réorientation a été effectuée de la philosophie médiévale à la philosophie moderne (création d'un poste de MER). La doyenne précise que le poste professoral supprimé est en philosophie ancienne (prof. K. Ierodiakonou) et qu'un poste dans le même domaine est conservé (succession du prof. P. Crivelli). La commission a décidé de favoriser l'histoire de la philosophie moderne, aujourd'hui absente du département.

Le président regrette que le rapport n'ait pas cité davantage de données et de faits tangibles qui auraient étayé son argumentation. Il aurait souhaité, par ailleurs, qu'on ne mette pas dos à dos deux disciplines, la linguistique informatique et les humanités numériques, qui gagnent à se nourrir, surtout s'il s'agit de se focaliser sur le texte.

Le président demande si un vote à bulletin secret est jugé nécessaire. Les membres du conseil répondent par la négative.

Mme C. Martin demande si le Conseil n'émet qu'un avis favorable ou défavorable, ou s'il peut qualifier son avis. Le président répond que le vote résume l'avis du Conseil, dont le détail est consigné au PV de la séance.

En réponse à une question de M. A.-L. Rey, la doyenne indique que le rapport sera ensuite transmis au rectorat.

Le rapport de la commission de planification est mis au vote. Un avis favorable est donné par 9 voix pour, 2 voix contre et 10 abstentions.

## **7. Modification du règlement d'organisation du CUI**

Le rectorat sollicite l'accord des Conseils participatifs des facultés pour un ajout à l'article 12.1 :  
*« 12.1 Le Directeur est un professeur ordinaire ou un professeur associé actif au sein du CUI. Il est nommé pour une période de quatre ans, renouvelable, par le Rectorat, sur proposition du Conseil et préavis du Collège. »*

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

## **8. Mandat du président du Conseil participatif**

Le président indique que le Règlement de séance du Conseil prévoit un mandat d'un ou deux ans, non renouvelable, pour la présidence. La durée du mandat n'a toutefois pas été précisée lors de son élection l'an dernier. Le Conseil participatif accepte de considérer que son président a été élu pour une durée de deux ans, ce qui correspond à la plupart des exercices précédents.

## **9. Election dans les commissions permanentes – doc. N°6/24**

9.1 CODEG (Commission de l'égalité)

La prof. Giovanna Zapperi est proposée pour remplacer la prof. Claire-Akiko Brisset.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **10. Elections complémentaires au Conseil participatif**

Le président informe que de nombreux membres devront être remplacés au sein du Conseil : Mme T. San José (corps étudiantin), Mmes M. Pallottino, E. Beck, C. Martin, MM. S. Gabay et A.-L. Rey (CCER).

M. M. Vučetićest proposé pour remplacer M. A.-L. Rey en tant que représentant du CCER au sein du Bureau du Conseil. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le président informe que M. A. Azzouzi, délégué du corps étudiantin au Bureau du Conseil, a été très peu présent au semestre de printemps et n'a pas donné suite à plusieurs tentatives de prise de contact. En accord avec le Règlement de séance, qui prévoit qu'en cas de succession d'absences non excusées le Bureau du Conseil peut demander au corps concerné de repourvoir le siège, le président propose de considérer M. Azzouzi comme démissionnaire. Mme S. Jiji est proposée pour le remplacer en tant que déléguée du corps étudiantin. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le président remercie les membres sortants pour leur engagement. Il salue en particulier M. A.-L. Rey, membre de longue date et ancien président du Conseil, qui part à la retraite. Le Conseil le remercie pour son engagement.

Le président invite les membres du Conseil à participer à un apéritif à l'issue de la séance.

**11. Divers**

Il n'y a pas de divers.

La séance est levée à 19h45.